

MONTSAUCHE-LES SETTONS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2021



Date de la convocation: 29 novembre 2021

Nombre de membres:

en exercice: 14

présents: 12 - excusé : 1 – absent : 1

Etai^{ent} présents : Mme LECLERCQ ; Mmes ; BOUCHE-PILLON, GASPARD, GOUSSOT ,HABERT, MAHE-JANSSEUNE, RACITI; MM. GIRARD, JACQUEMANT, SIMONNET, BOUCHER et MORIZOT formant la majorité des membres en exercice.

Etait excusé : Mme MEYER

Etait absent : Mme BILLIER

Mme GOUSSOT Anne-Marie a été nommée secrétaire.

En préambule, Madame le Maire informe le conseil de la démission de Monsieur Gilles VOILLOT.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19H00, le Conseil Municipal pourra valablement délibérer.

* Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 octobre 2021

Adopté en l'état

* Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (R.P.Q.S.) de l'eau potable et de l'assainissement collectif 2020

Madame le Maire donne la parole à Madame Delphine PARE, de la société SPEE, assistant à maîtrise d'ouvrage pour la gestion du service public d'eau potable et d'assainissement collectif de la commune afin de présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif et celui sur l'eau potable pour l'année 2020.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Après présentation de ces rapports, et échanges avec les élus, Madame PARE quitte la salle du conseil.

Ouï cet exposé, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et celui d'eau potable pour l'année 2020.

* Décision modificative Budget communal 2021 (Projet de dénomination des voies communales cession d'un véhicule communal)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget communal 2021:

DM 6 NOMS ET NUMEROS DE RUES

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21311-2021005 : TRAVAUX APC	3 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152-519 : Noms et numéros de rues	0.00 €	3 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 400.00 €	3 400.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	3 400.00 €	3 400.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

DM 7 CESSION DE LA DEBROUSSAILLEUSE BOMFORD

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
CHAPITRE 024-Produits de cessions	0.00€	0,00€	0,00€	7 200.00€
TOTAL 024 : Produits de cessions	0.00€	0.00€	0,00€	0,00€
Total INVESTISSEMENT	0.00€	0.00€	0,00€	7 200.00€
Total GENERAL	0.00€	0.00€	0,00€	7 200.00€

DM 8 ENSEIGNES ET LUMIERES

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152 : Installations de voirie	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	500.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

DM9 CESSION DE LA DEBROUSSAILLEUSE BOMFORD

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
CHAPITRE 042 - DEP C/675-	26 551.20€	0.00€	0,00€	0.00€
CHAPITRE 040 – REC C/2188	0.00€	0.00€	0.00€	26 551.20€
CHAPITRE 042 –REC C/7761	0,00€	0.00€	0,00€	19 351.20€
CHAPITRE 040 – DEP C/192	19 351.20€	0.00€	0.00€	0.00€

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité chacune de ces décisions modificatives.

* Décision modificative Budget Eau 2021

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget eau 2021:

DM 1 REMBOURSEMENT ANNUITE DE LA DETTE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	10 700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-1681 : Autres emprunts	0.00 €	1 700.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	12 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	12 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	12 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	12 400.00 €	12 400.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

DM 2 REMBOURST SURTAXE EAU SYNDIC GOULOUX

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 221.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 221.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	0.00 €	1 221.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	1 221.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 221.00 €	1 221.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité chacune de ces décisions modificatives.

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour 2022(dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales (Article L1612-1 modifié par ordonnance n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art.37(VD))

Madame le Maire propose que les dépenses d'investissement pour la Commune désignés ci-après et engagées, soient liquidées et mandatées sur le budget général 2022. Le montant total représente moins du quart des crédits ouverts de l'exercice 2021.

Montant budgétisé-dépenses d'investissement 2021 soit : 2 6938 568.03€

Conformément aux textes applicables, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 596 108,00€ à savoir aux opérations :

- **Bâtiments**
 - Aménagement Maison Intergénérationnelle 400 000,00€ (art. 2313)
 - Aménagement jardin Maison Intergénérationnelle 120 000 € (art. 2128)
 - Radiateurs mairie 17 500 € (art. 21311)
- Total = 537 500,00 €
- **Matériel**
 - Achat Broyeur 39 000 € (art. 2188)
- Total = 39 000 €
- **Voirie**
 - Dénomination voies et habitations de la commune 19 608,00 € (art. 2152)
- Total = 19 608,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition et autorise l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2022 comme exposé ci-dessus.

* Affectation Dotation Cantonale d'Équipement (DCE) 2020 et DCE 2021-2022-2023

Madame la Maire propose que la Dotation Cantonale d'Équipement (DCE) 2020 et la Dotation Cantonale d'Équipement (DCE) 2021 soit affectée au projet de rénovation de la Maison Intergénérationnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité que les DCE 2020 et 2021 (soit 2 fois 11 372,00€) soient affectées à la rénovation de la Maison Intergénérationnelle.

* Devis DADS 2021 (Déclaration annuelles des données sociales)

Madame la Maire fait part au Conseil Municipal du devis communiqué par le SIEEEN concernant la réalisation à distance de la DADS-U pour l'année 2021 pour un montant de 136,00€ HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

* Contrats d'assurance : Bâtiments communaux, Responsabilité civile des élus, couverture des agents et élus lors d'une mission...

Madame la Maire fait part au conseil que la compagnie MMA ne souhaite plus assurer la commune et présente au conseil la proposition faite par GROUPAMA afin de couvrir la collectivité en responsabilité civile, protection juridique et dommage aux biens.

Le contrat débutera au 1^{er} janvier 2022 pour une cotisation annuelle au 8 480,00€ TTC.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Madame la Maire donne lecture d'une proposition de contrat d'assurance par GROUPAMA visant à garantir l'utilisation des véhicules personnels des agents et des élus du souscripteur uniquement lorsqu'ils s'en servent dans le cadre des missions qui leur sont confiées par ce dernier.

Madame la Maire informe le conseil que les tarifs appliqués par GROUPAMA étant moins élevés que MMA, ce contrat complémentaire n'impliquera pas de coût supplémentaire sur les finances de la commune.

Le contrat débutera au 1^{er} janvier 2022 pour une cotisation annuelle au 362,63€ TTC.

Le conseil accepte à l'unanimité.

* CONVENTION TRIPARTITE AVEC LE COLLEGE DES GRANDS LACS DU MORVAN POUR LA FOURNITURE DES REPAS DU MIDI (ANNEE SCOLAIRE 2021-2022)

Madame la Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une convention tripartite entre le Conseil Départemental, le Collège et la Commune de Montsauche-Les Settons afin que le collège fournisse aux élèves de l'école primaire les repas du midi.

Le tarif unitaire du repas ne subit aucune modification (3,25 €).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

* Vente d'une parcelle dans le lotissement rue du 8 mai 1945

Madame la Maire informe le conseil d'une demande reçue par des habitants de la rue du 8 mai 1945 afin d'acquérir un morceau de voie communale jouxtant ce terrain.

Les membres du conseil estimant n'avoir pas toutes les informations requises pour délibérer, ce point est reporté à un conseil ultérieur.

* Renouvellement convention pour l'instruction des dossiers d'urbanisme

Madame la Maire expose à l'assemblée que l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie augmente ses tarifs d'instruction des autorisations et actes d'urbanisme effectués pour le compte de la commune, notamment pour permettre et financer la dématérialisation des actes qui devra être accessible à tous les administrés à partir du 1^{er} janvier 2022.

Les nouveaux tarifs seront de :

Un forfait annuel de 1,65 € par habitant de la commune et, en sus, pour chaque instruction d'un :

Permis de construire: 95 €

Certificat d'urbanisme a : 19 € soit 0,2 Équivalent Permis de construire (EqPC)

Certificat d'urbanisme b : 38 € soit 0,4 EqPC

Déclaration Préalable = 65 € soit 0,7 EqPC

Permis de Démolir = 76 € soit 0,8 EqPC,

Permis d'Aménager = 114 € 1,2 EqPC

Le conseil accepte le renouvellement de la convention (le traitement des certificats d'urbanisme a reste à la charge de la commune).

*Contrat d'assurance des risques statutaires des agents

Madame le Maire rappelle qu'en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Madame le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la proposition suivante et autorise Madame le Maire à signer les conventions en résultant.

Assureur : CNP Assurances

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2022).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis :

- Maladie Ordinaire (MO)
- Longue maladie et Maladie Longue durée
- Accident du travail et maladie professionnelle
- Maternité, paternité, adoption
- Décès

Conditions : Franchise ferme 15 jours MO-Taux 6.85%

* Embauches service administratif et service technique : renouvellement des contrats en cours, nouvelles embauches

Madame le Maire fait part des différents changements intervenus dans le personnel communal :

- Monsieur Jean-Louis GOULOIS remplace Monsieur Philippe GÉRUSA parti sur une autre collectivité
- Deux personnes vont être embauchées à compter du 1^{er} janvier 2022 en remplacement des départs de Mesdames Mathilde BERNARD (service technique : entretien des locaux communaux et surveillance des enfants) et Émilie DESBOIS (secrétariat)

* Questions diverses

- Le secrétariat de mairie sera fermé du 24 décembre 2021 au 02 janvier 2022. Une permanence téléphonique sera assurée du lundi au vendredi de 10h à 12h
- Un projet de PLU est à l'étude
- Compte tenu du contexte sanitaire, la remise des colis de Noël du 11 décembre 2021 a dû être annulée.
- La demande de renouvellement de label commune touristique a été déposée mais est en attente du dépôt par l'office du tourisme de son dossier de renouvellement de classement et de l'accord préfectoral.
- Intervention de Mme HABERT : présentation de son travail sur le sticker qui sera apposé sur le véhicule électrique
- Intervention de M. MORIZOT : le compteur de la mairie a été intégré au groupement d'électricité avec le SIEEEN à compter du 1^{er} décembre 2021.
Le fait d'avoir réduit l'amplitude d'éclairage public a permis une économie d'environ 4000€
Réseau de chaleur : la maison intergénérationnelle est raccordée. Il est apparu quelques problèmes au démarrage pour le collège et l'école
- Intervention de M. GIRARD : Un point a été réalisé avec la Communauté de Communes pour connaître les travaux de voirie à effectuer
- Intervention de M. JACQUEMANT : les murs des salles de bains de la Maison Intergénérationnelle sont en partie refaits. Normalement 6 logements doivent être opérationnels le vendredi 10.12
Les locations devraient être possible à partir du 1^{er} février 2022 (tous les logements sont promis sauf un T3)
- Intervention Mme RACITI : Une réunion publique au sujet de l'aménagement de l'entrée du bourg, de la salle polyvalente et de l'ancienne gare devrait se tenir le 27/01/2022 à 18h00 à la salle des fêtes.
- Compte tenu de leur faible fréquence, il n'y aura plus de séances de cinéma sur la commune pour les adultes. Celles des enfants sont maintenues.
- Le prochain conseil devrait avoir lieu le 25 janvier 2022 à 18h.

Séance levée à 22h00.


Le Maire
LECLERCQ Marie